

**N<sup>os</sup> 5331<sup>8</sup>  
5617<sup>4</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

---

**PROPOSITION DE LOI**

sur les enquêtes parlementaires

**PROPOSITION DE LOI**

portant modification de la loi du 23 juin 1972  
sur les emblèmes nationaux, telle qu'elle a été modifiée

\* \* \*

**DEPECHE DE LA MINISTRE AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT  
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(30.4.2010)

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre du 18 mars 2010, par laquelle vous aviez demandé de saisir le Conseil d'Etat et les chambres professionnelles concernées des propositions de loi sous rubrique, j'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat n'a invité aucune chambre professionnelle à aviser les propositions de loi émargées en raison du fait qu'il estime que celles-ci ne sont pas concernées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*La Ministre aux Relations avec le Parlement,*  
Octavie MODERT

